

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 461

présenté par

M. Gonzalez et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 77, insérer l'alinéa suivant :

« Cette loi de programmation militaire portera une attention particulière au renouvellement ainsi qu'au renforcement des stocks stratégiques de produits de santé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est prévu que le ministère de la santé prenne en charge les combattants blessés, tout en assurant la continuité des soins pour les patients civils. Le défi est de taille. Pour y parvenir, diverses mesures sont à prendre, dont la première est le renforcement des stocks stratégiques de produits de santé entamé après la crise du covid.